



**BORDEAUX
TECHNOWEST**

**BORDEAUX
MÉTROPOLE
ÉNERGIES**

APPEL A PROJETS START-UP ENERGIES 2021

RÈGLEMENT

CANDIDATURES AVANT LE 2 juillet 2021

PARTENAIRES MEMBRES DU JURY



En collaboration avec :



Avec le soutien de :





SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE	3
2-	POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?.....	3
3-	PRESENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST.....	4
4-	PRESENTATION DE BORDEAUX METROPOLE ENERGIES.....	5
5-	CIBLES ET OBJECTIFS.....	6
6-	LES PRIX	7
7-	MODALITES DE CANDIDATURE.....	8
8-	MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX	8
9-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	8
10-	CRITERES DE SELECTION	9
11-	CALENDRIER.....	10
12-	PROTECTION INTELLECTUELLE.....	10
13-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT	11
14-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	11
15-	LIMITATION DE LA RESPONSABILITE	11



RÈGLEMENT

1- LE CONTEXTE

Le territoire régional et métropolitain est en pleine mutation pour répondre à ses ambitions de transition énergétique et environnementale.

Avec sa feuille de route NEO TERRA, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir l'ensemble des acteurs qui exploitera durablement le potentiel exceptionnel (ensoleillement élevé, large façade maritime, biomasse forestière et agricole abondante, sites géothermiques...) qu'offre ce territoire pour atteindre l'autonomie énergétique décarbonnée en 2050.

Dans le même temps, Bordeaux Métropole développe son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. Cette feuille de route vise l'objectif d'une métropole à énergie positive d'ici 2050 et nécessite de combiner simultanément la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables.

2- POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?

[Bordeaux Technowest](#), dans sa mission de développement économique du territoire, souhaite s'inscrire dans la dynamique de transition énergétique du territoire en soutenant et en accompagnant la création d'entreprises innovantes qui développeront des solutions en faveur des nouvelles énergies décarbonnées et de la réduction des consommations énergétiques.

Pour cela, Bordeaux Technowest s'appuiera sur ses partenaires collectivités, industriels et grands groupes, acteurs de la transition énergétique, notamment [Bordeaux Métropole Energies](#), partenaire de cet Appel à projets, et qui est actuellement face à une transformation profonde de ses métiers liée à l'intégration de nouvelles technologies et à la transition énergétique. BME souhaite accroître des collaborations avec les start-up innovantes pour lui permettre d'évoluer et de poursuivre son développement en contribuant fortement au projet de la métropole de mettre en place un territoire à énergie positive en 2050.

Bordeaux Technowest, et Bordeaux Métropole Energies, s'entourent également de partenaires du monde de la recherche pour cet appel à projets : [Ecole des Arts & Métiers de Bordeaux](#), [l'EIGSI](#), [Aquitaine Sciences Transfert](#), [Chrysa-Link](#), [Bordeaux INP](#), [Sit'Innov](#). Beaucoup de travaux sont réalisés dans ces laboratoires, universités et centres de recherches... autant de compétences à mettre à disposition des porteurs des projets d'entreprises innovantes.



3- PRESENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST

Bordeaux Technowest est la référence de l'accompagnement de l'innovation sur le territoire bordelais. Depuis 2004, la technopole accompagne plus de 250 startups grâce à 8 sites technopolitains au service du développement de projets innovants.

Elle compte à ce jour plus de 70 start-up et 40 entreprises en développement sur ses 8 sites de la Métropole bordelaise :

- **AÉRONAUTIQUE SPATIAL ET DÉFENSE**
- **GREENTECH**
- **SMART CITY**
- **BÂTIMENT INNOVANT**
- **LA SOURCE (MULTI-THÉMATIQUES)**
- **COMMERCE CONNECTÉ**
- **ÉNERGIES**
- **FOODTECH ET WINETECH**

Membre du réseau French Tech Bordeaux, la technopole est l'un des 10 accélérateurs de France sélectionnés par « Microsoft 4 startups ». Elle est partenaire de Aerospace Valley, labellisée French Tech Visa, RETIS et CEEI et membre de l'ESA Bic Sud France.

Bordeaux Technowest c'est aussi :

- **TECHNO'START** : un fonds d'amorçage dédié aux start-up de la technopole, avec prise de participation de 30K€ à 100K€
- **B'INC** : une bourse couplée à un prêt d'honneur pour les porteurs de projets
- La technopole régionale avec le plus important réseau de partenaires : **34 grands groupes industriels partenaires en 2020 favorisant l'Open Innovation.**
- Un **programme de formations et animations** : ateliers de formation, ateliers de coaching, meet-up, afterwork, salons...
- Le pilotage d'un programme d'export pour les 9 technopoles régionales : **SIRENA Start-up**
- **CESA drone**, un centre d'expertise et d'essais drones, dont Bordeaux Technowest est fondateur actionnaire majoritaire.

[Consulter le programme d'accompagnement de Bordeaux Technowest](#)



4- PRESENTATION DE BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

[Bordeaux Métropole Énergies](#) (BME) est l'opérateur énergétique de Bordeaux Métropole et représente l'acteur industriel de référence sur le territoire métropolitain. Son objectif est de contribuer activement à l'émergence d'un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Basée sur un modèle original et unique qui associe le public et le privé, BME est présente à chaque stade de la chaîne énergétique, de la production jusqu'aux services à l'utilisateur, elle valorise l'ensemble des énergies au-delà de son cœur de métier historique. Son modèle s'appuie sur un bouquet d'entreprises confirmées et plus récentes qui s'accordent pour relever le défi de la croissance verte et de l'efficacité énergétique.

Ce positionnement singulier émerge au cours de la décennie 2008-2018, qui a vu se constituer le Groupe BME sur la base de ses deux métiers historiques : la distribution et la fourniture de gaz naturel respectivement par [Régaz Bordeaux](#) et [Gaz de Bordeaux](#).

À cette expertise, se sont ajoutées trois activités qui participent désormais à l'élargissement du champ d'actions de BME :

- [Mixéner](#), opérateur de chauffage urbain via la conception, la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur et de froid utilisant une part prépondérante d'énergies renouvelables ou de récupération,
- [Néomix](#), producteur d'énergies renouvelables (biométhane et photovoltaïque),
- [Facirénov](#), tiers financeur investi dans la rénovation énergétique du bâti.

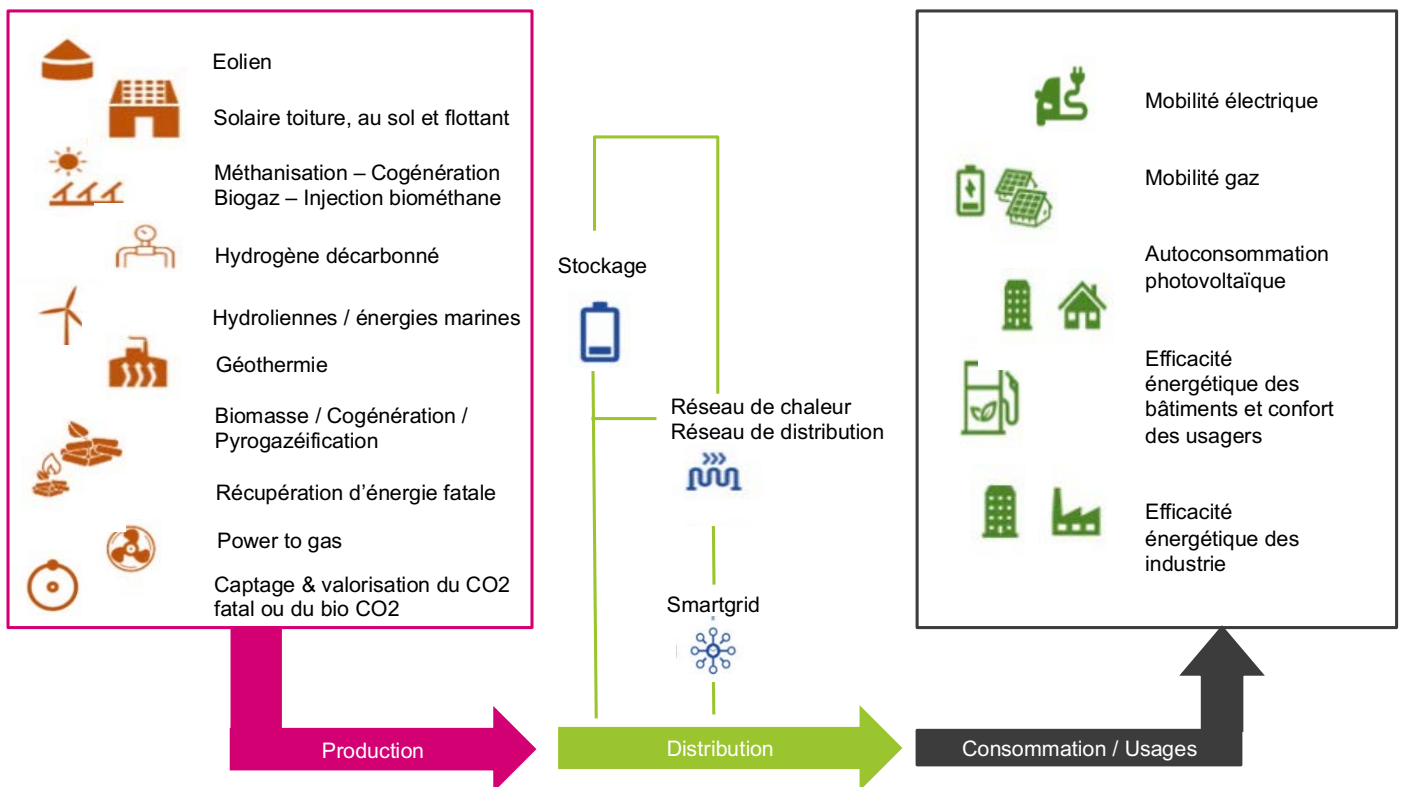
Parce que les équilibres vitaux de la planète sont en danger, nous avons, à notre échelle, le devoir d'inventer un nouveau modèle industriel vertueux et durable. Le voyage entamé par le Groupe BME a commencé. C'est en précurseur que le Groupe s'inscrit dans la découverte de nouvelles énergies, plus vertueuses, renouvelables, produites et consommées localement.



5- CIBLES ET OBJECTIFS

Le présent Appel à Projets vise à encourager et valoriser les porteurs de projet de création de start-up ou des entrepreneurs à la tête de start-up qui cherchent à combiner aventure entrepreneuriale et ambition pour proposer toute innovation autour des nouvelles technologies, des nouveaux procédés, etc., pour la production d'énergie verte, pour la distribution d'énergie ou en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments et des nouveaux usages de l'énergie dans nos territoires. (Voir les thématiques attendues ci-dessous)

Thématiques de l'AAP





6- LES PRIX

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une installation dans les locaux de l'incubateur [BORDEAUX TECHNOWEST Energies](#) ou de l'un des autres sites de la technopole et [du programme d'accompagnement Start-up](#) de Bordeaux Technowest :

- ✦ Accompagnement personnalisé par un référent dédié
- ✦ Structuration du Business Plan
- ✦ Aide à la recherche de financements publics & privés
- ✦ Candidature éventuelle aux outils de financement de Bordeaux Technowest, (bourse et prêt d'honneur & fonds d'amorçage)
- ✦ Formation
- ✦ Animation
- ✦ Open innovation avec les partenaires grands groupes de Bordeaux Technowest
- ✦ Connexions et mises en relation facilitées avec les partenaires grands groupes, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risque, fonds d'amorçage, etc...

Les prix de l'Appel à projet Energies

Lauréat 1 – Prix Coup de cœur BME

Une dotation financière de 3.000 euros remise par Bordeaux Métropole Energies
6 mois d'accompagnement par Bordeaux Technowest
Hébergement de 6 mois en incubation dans l'incubateur Bordeaux Technowest Energies
Coaching par des experts

Lauréat 2

6 mois d'accompagnement par Bordeaux Technowest
Hébergement de 6 mois dans l'incubateur Bordeaux Technowest Energies
Coaching par des experts

Lauréat 3

6 mois d'accompagnement par Bordeaux Technowest
Hébergement de 6 mois dans l'incubateur Bordeaux Technowest Energies
Coaching par des experts

Un communiqué de presse relayant l'annonce des lauréats de cet Appel à projets Energies, permettra de leur offrir une visibilité accrue.



7- MODALITES DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous avant le 2 juillet 2021 (*) :

Déposer sa candidature à l'appel à projet ENERGIES :
<https://appel-projets-energies-technowest.selecteev.io>

Il sera apprécié tout document complémentaire permettant d'appréhender l'avancement et la faisabilité du projet (Business Plan, étude de marché,...). Un pitch vidéo de 3 min pourra compléter également la candidature.

Les candidatures seront examinées au fil de l'eau. Bordeaux Technowest pourra demandé un rdv avec les porteurs de projet, suite à leur candidature.

Les candidatures seront ensuite présentées au jury final le 8 juillet. Pour ce jury final, les candidats pourront être sollicités pour venir présenter leur projet au jury

8- MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidats ne pourront bénéficier de l'ensemble des dotations qu'à conditions de s'engager à intégrer la technopole, à y être présent physiquement avec leurs équipes et à suivre le programme « start-up » proposé par Bordeaux Technowest (en acceptant la convention d'accompagnement).

Pour ce qui concerne spécifiquement la dotation de 3.000 euros, elle ne sera versée au lauréat du 1^{er} prix ayant intégré physiquement la technopole et signé la convention d'accompagnement, uniquement à la fin de sa période d'incubation au sein de la technopole Bordeaux Technowest, soit à minima 6 mois à compter de la date de départ de la convention d'accompagnement.

Le Jury délibèrera sur l'attribution des prix suivant les modalités suivantes : chaque membre du jury disposera d'une voix à l'exception de la technopole Bordeaux Technowest qui disposera d'un droit de vote double.

9- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de « l'Appel à projet Energies », à travers :

- Le fait de remplir le dossier de candidature en ligne,
- La disponibilité du porteur de projet pour un éventuel rdv et/ou pour une éventuelle présentation du projet au Jury final



- Son autorisation à voir son nom et son image être utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à projet Energies, si le candidat a été sélectionné
- Sa participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur cet Appel à projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeur et résider en France métropolitaine ;
- Avoir ou prévoir de domicilier leur activité et leur entreprise en France ;

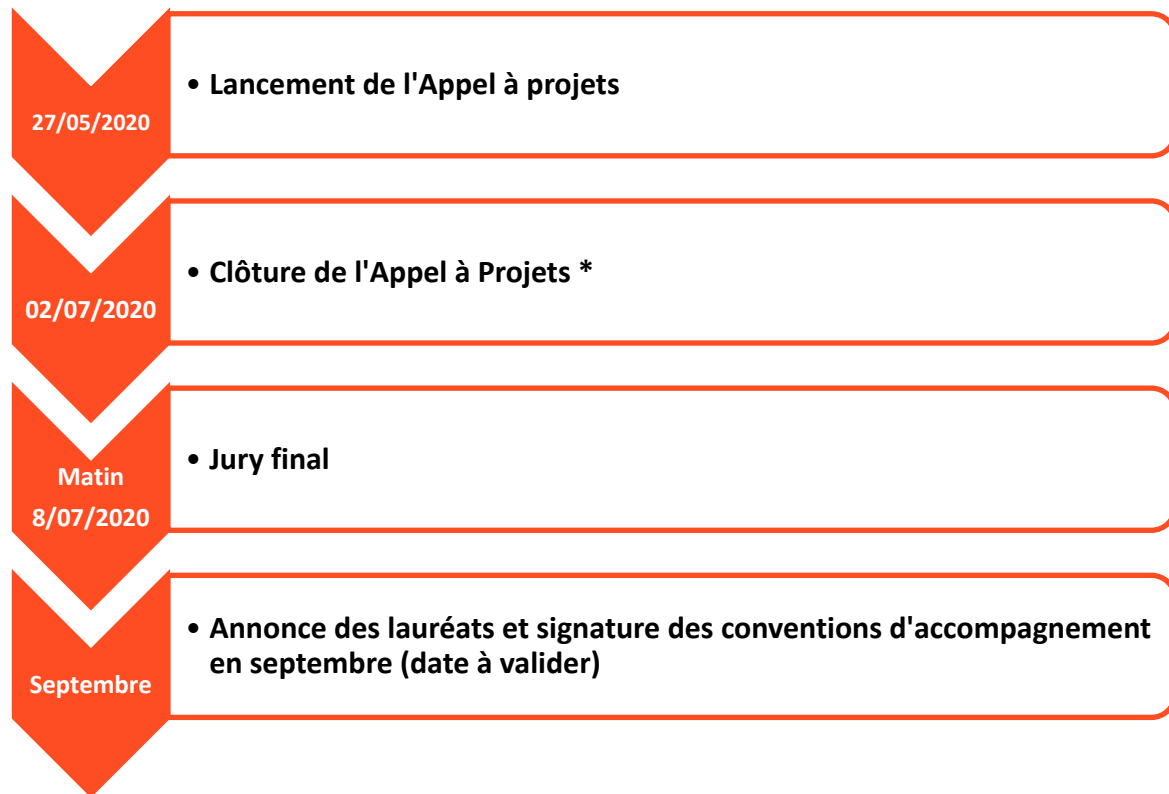
10- CRITERES DE SELECTION

Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ Cohérence de l'activité avec les thématiques de l'Appel à Projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La connaissance de la concurrence
- ◆ Les barrières à l'entrée
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ Stratégie commerciale et de vente imaginée
- ◆ Brevetabilité de l'idée
- ◆ Stratégie PI
- ◆ Disponibilité des porteurs de projets



11- CALENDRIER



** La technopole et ses partenaires se réservent le droit de prolonger la période de candidature. En conséquence le calendrier établi ci-dessus, sur la base initiale de la durée de l'appel à projet est susceptible d'être modifié si l'appel à projet était prolongé.*

12- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'Appel à projet Energies, les candidats communiqueront à Bordeaux Technowest des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Bordeaux Technowest s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet appel à projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à Bordeaux Technowest la jouissance paisible du dossier de candidature et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent appel à projets et des droits de propriété intellectuelle.



13- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

14- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX

Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'exclure de l'appel à projet le ou les participants en cause.

Suite à cet appel à projets, et suite à la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et les porteurs de projets, Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part de Bordeaux Technowest. Bordeaux Technowest ne pourra être tenue pour responsables d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Bordeaux Technowest se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

15- LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Bordeaux Technowest ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.